



Municipalité des Éboulements
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Tél : 418-489-2988
Courriel : inspecteur@leseboulements.com

DÉROGATION MINEURE

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE	
Adresse :	
Numéro de lot :	
Matricule :	

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (<u>PROCURATION REQUISE SI NON PROPRIÉTAIRE</u>)			
Nom et prénom :			
Adresse postale :			
Téléphone :		Courriel :	

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE		
But de la demande	<input type="checkbox"/> Obtenir un permis de construction	<input type="checkbox"/> Obtenir un permis de lotissement
	<input type="checkbox"/> Régulariser un bâtiment en construction non-conforme	<input type="checkbox"/> Régulariser un bâtiment existant non conforme
Description de la demande	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
Disposition réglementaire à déroger	<hr/> <hr/> <hr/>	
Justifications	<p><i>Expliquer clairement les raisons de la demande et pourquoi vous ne pouvez pas respecter la réglementation :</i></p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

DÉCLARATION

JE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS ET CI-JOINTS SONT EXACTS ET QUE LE PERMIS EST ÉMIS SUR LA FOI DE CES INFORMATIONS. DE PLUS, JE M'ENGAGE À ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR ET AUX LOIS POUVANT S'Y RAPPORTER.

JE M'ENGAGE À ATTENDRE L'ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

DATE

DOCUMENTS À FOURNIR

<input type="checkbox"/>	Le formulaire de demande de dérogation mineure fourni par la municipalité, dûment rempli et signé par le/la propriétaire ou son mandataire autorisé
<input type="checkbox"/>	Tout documents pertinents à l'analyse de la demande de dérogation mineure : <ul style="list-style-type: none">- Photos- Plans de construction- Plan d'implantation- Croquis, esquisses, etc. <i>Des documents peuvent être exigés afin de bien comprendre et analyser la demande de dérogation mineure</i>
<input type="checkbox"/>	Paiement des frais de la demande de dérogation mineure : 200,00\$

PROCESSUS

1. Réception de la demande	→ Vérifier que la demande est recevable et complète	→ Transmission de la demande au CCU
2. Étude et recommandation	→ Le CCU étudie la demande sur la base des critères prévus par la Loi	→ Après analyse, transmission d'une recommandation au Conseil municipal
3. Avis public	→ Publication sur internet, expliquant la demande, au moins 15 jours avant la décision	→ Toute personne intéressée peut soumettre des observations, questions ou commentaires
4. Décision du Conseil municipal	→ Présentation et explication de la demande lors de la séance du Conseil municipal	→ Décision du Conseil municipal au moyen d'une résolution

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Chaque demande reçue est analysée de façon indépendante et en fonction des critères suivants :

1. La demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme
2. L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au propriétaire
3. La dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte, aux propriétaires des immeubles voisins, à la jouissance de leur droit de propriété;
4. Dans le cas d'une demande à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat d'autorisation et ont été exécutés de bonne foi.
5. La demande ne peut avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général